***ANNEXE***

1. **Thèmes Proposés**
2. LA FORMATION*:*

14. n) La formation des ministres ordonnés doit être cohérente avec une Église synodale, selon les différents contextes. Cela exige que les candidats au ministère, avant de s’engager dans des parcours spécifiques, aient mûri une expérience réelle, quoique initiale, de la communauté chrétienne. Le parcours de formation ne doit pas créer un environnement artificiel, séparé de la vie commune des fidèles. En préservant les exigences de la formation au ministère, il favorisera un authentique esprit de service du Peuple de Dieu dans la prédication, dans la célébration des sacrements et dans l’animation de la charité.
Cela peut conduire à une révision de la Ratio Fundamentalis pour les prêtres et les diacres
permanents.

4. o) ***Que l'expérience de la rencontre, du partage de la vie et du service des pauvres et des marginalisés devienne partie intégrante de tous les parcours de formation proposés par les communautés chrétiennes*** : c'est une exigence de la foi, non une option facultative. Ceci est particulièrement vrai pour les candidats au ministère ordonné et à la vie consacrée.

 4.q) ***Que les fondements bibliques et théologiques de l'écologie intégrale soient plus explicitement et soigneusement intégrés dans l'enseignement, la liturgie et les pratiques de l’Eglise***.

9. p) Il est nécessaire de développer ***l’accès des femmes aux programmes de formation et aux études théologiques. Les femmes doivent faire partie des programmes d’enseignement et de formation des séminaires afin de permettre une meilleure préparation au ministère ordonné.***

10. j) Il conviendra de vérifier si les parcours de formation théologique à tous les niveaux, en particulier dans la formation des ministres ordonnés, accordent suffisamment d’attention

à la dimension charismatique de l'Église, et la renforcer là où c’est nécessaire

11. e) Dans la perspective de la formation de tous les baptisés pour une Église synodale, celle des diacres et des prêtres requiert une attention particulière. Nous avons souvent exprimé le désir que ***les séminaires ou autres parcours de formation pour les candidats au ministère soient liés à la vie quotidienne des communautés***. Il faut éviter les risques de formalisme et d’idéologie qui mènent à des attitudes autoritaires et empêchent une véritable croissance de la vocation. Repenser les styles et les parcours de formation exige une révision et une discussion approfondies.

11. j) Une révision en profondeur de la formation au ministère ordonné à la lumière de la perspective de l’Église synodale missionnaire est nécessaire. Cela implique la révision de la Ratio fundamentalis qui en dessine les contours. Nous recommandons également la formation continue des prêtres et des diacres avec un sens synodal.

12. l) L’Assemblée appelle à une ***révision des critères de sélection des candidats à l’épiscopat, en adjoignant à l’autorité du Nonce apostolique la participation de la Conférence épiscopale. Elle demande également de développer la consultation du Peuple de Dieu, en écoutant un plus grand nombre de laïcs, hommes et femmes, de personnes consacrées,*** en veillant à se prémunir de toute pression inopportune.

14. h) Il est important d’approfondir le dialogue entre les sciences humaines, en particulier la psychologie, et la théologie, pour une compréhension de l’expérience humaine qui ne se contente pas de juxtaposer leurs contributions, mais les intègre dans une synthèse mûrie.

14. i) Le Peuple de Dieu doit être amplement représenté dans la formation des ministres ordonnés, comme l’ont déjà demandé les Synodes précédents. Un examen approfondi des programmes de formation est nécessaire, avec une attention particulière à la manière de renforcer la contribution des femmes et celle des familles.

14. k) A la lumière de la synodalité, nous proposons de ***privilégier***, dans la mesure du possible, les ***propositions de formation commune destinées à l’ensemble du Peuple de Dieu*** (laïcs, ministres consacrés et ordonnés). Il revient aux diocèses d’encourager ces projets au niveau local

14. j) Les conférences épiscopales sont encouragées à travailler au niveau régional pour élaborer ensemble une culture de la formation permanente en utilisant toutes les ressources
disponibles, y compris le développement ***des propositions numériques.***

16. p) Les personnes qui exercent le ***service d’écoute et d’accompagnement***, sous ses différentes formes, ont besoin d’une ***formation adéquate, également en fonction du type de personnes avec lesquelles elles sont en contact, et de se sentir soutenues par la communauté***. De leur côté, les communautés doivent prendre pleinement conscience de la valeur d’un service exercé en leur nom et de pouvoir recueillir le fruit de cette écoute. Afin de mettre en avant ce service, nous proposons d’établir un ***ministère de l’écoute et de l’accompagnement fondé sur le baptême, adapté aux différents contextes.*** La manière dont il sera confié favorisera une plus grande implication de la communauté.

4.n) La ***doctrine sociale de l'Église*** est une ressource trop peu connue sur laquelle il faut à nouveau investir. Les Églises locales doivent s'engager non seulement à mieux faire connaître son contenu, mais à favoriser son appropriation par des pratiques qui mettent en œuvre son inspiration

4. p Dans le cadre d’une réévaluation du ***ministère diaconal***, il convient d’en promouvoir une ***orientation plus marquée vers le service des pauvres*.**

5. p) Dans un monde où le nombre de migrants et de réfugiés augmente, alors que la volonté de les accueillir diminue, et où l'étranger est considéré avec une suspicion croissante, il convient que ***l'Église s'engage résolument dans l'éducation à une culture du dialogue et de la rencontre, en luttant contre le racisme et la xénophobie, en particulier dans les programmes de formation pastorale. Il est également nécessaire de s'engager dans des projets d'intégration des migrants.***

9.n) La recherche théologique et pastorale sur ***l’accès des femmes au diaconat*** doit être poursuivie, en profitant des résultats des commissions spécialement mises en place par le Saint-Père et des recherches théologiques, historiques et exégétiques déjà effectuées. Il serait bon que le fruit de cette recherche soit présenté à la prochaine session de l’Assemblée.
4.p) Dans le cadre d’une réévaluation du ministère diaconal, il convient d’en promouvoir une orientation plus marquée vers ***le service des pauvres***.

II ) Culture du Dialogue et du rendre compte

 5.g) Il est nécessaire de cultiver la sensibilité à ***la richesse de la variété des expressions de l’être Église.*** Cela requiert la recherche d'un ***équilibre dynamique*** entre la dimension de l'Église dans son ensemble et ses racines locales, entre le ***respect du lien de l'unité de l'Église et le risque d'homogénéisation qui étouffe la variété.*** Les significations et les priorités varient selon les contextes, ce qui nécessite d'identifier et de promouvoir des formes de ***décentralisation et des instances intermédiaires.***

5.m) En vue d'expérimenter des formes de décentralisation, il convient de définir un cadre de ***référence partagé*** pour leur gestion et leur évaluation, en identifiant tous les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs. Dans un souci de cohérence, les processus de discernement en matière de décentralisation doivent se dérouler de manière synodale, en prévoyant la ***participation et la contribution de tous les acteurs impliqués aux différents niveaux.***

8.n) Nous percevons le besoin d’une plus grande ***créativité dans la mise en place de ministères*** en fonction des besoins des Églises locales, ***avec l’implication particulière des jeunes***. Les tâches du ministère du lecteur pourraient se voir élargies, ministère qui ne se limite déjà pas à son rôle au cours de la liturgie. Un véritable ***ministère de la Parole de Dieu*** pourrait ainsi être mis en place qui, dans des contextes appropriés, pourrait inclure également la prédication. Il serait bon d’explorer la possibilité d’instituer un ***ministère confié aux couples mariés*** impliqués dans le soutien de la vie familiale et l’accompagnement de ceux qui se préparent au mariage.

8 .o) Nous invitons les Églises locales à identifier comment et à quel moment donner une visibilité et une reconnaissance communautaire aux charismes et aux ministères qui enrichissent la communauté. Cela pourrait se faire lors d’une célébration liturgique pendant laquelle est confié le mandat pastoral.

9.m) Il est urgent de veiller à ce que ***les femmes puissent participer aux processus de prise de décision et assumer des rôles de responsabilité dans le domaine pastoral et le ministère***. Le Saint-Père a augmenté considérablement le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité au sein de la Curie romaine. Il devrait en être de même à d’autres niveaux de la vie de l’Église. Le droit canonique doit être adapté en conséquence

9.o) Il convient d’aborder et de résoudre les cas de discrimination en matière d’emploi et d’inégalité de rémunération au sein de l’Église, notamment lier les femmes consacrées qui sont trop souvent considérées comme une main-d’œuvre bon marché.

16.n) Que devrions-nous changer ***pour que ceux qui se sentent exclus puissent faire l’expérience d’une Église plus accueillante ? L’écoute et l’accompagnement ne sont pas seulement des initiatives individuelles, mais une forme d’agir ecclésial.*** C’est pourquoi ils doivent trouver leur place dans l’organisation pastorale ordinaire et la structure concrète des communautés chrétiennes à différents niveaux, développant également l’accompagnement spirituel. Une Église synodale ne peut renoncer à être une Église qui écoute, et cet engagement doit se traduire par des actions concrètes

10.i) Au niveau des Églises locales et des ensembles d’Églises, la promotion de la synodalité missionnaire nécessite la ***mise en place et l’ajustement des consultations et des conseils où se retrouvent des représentants d’associations de laïcs, de mouvements ecclésiaux et de nouvelles communautés afin de promouvoir des relations organiques entre ces réalités et la vie des Églises locales.***

12.k) Nous demandons de rendre obligatoires le ***Conseil épiscopal*** (CIC c. 473 §4) et le ***Conseil pastoral diocésain*** ou éparchique (CIC c. 511, CCEU c. 272) et de rendre plus efficaces, également au niveau du droit, les ***organismes diocésains de coresponsabilité***

18.h) En nous appuyant sur la compréhension du Peuple de Dieu comme sujet actif de la mission d’évangélisation, il convient d’inscrire dans le Droit Canon le caractère obligatoire des ***Conseils pastoraux dans les communautés chrétiennes et dans les Églises locales***. En même temps, il faut ***renforcer les organismes de participation avec une présence adéquate d’hommes et de femmes laïcs,*** en leur confiant des fonctions de discernement en vue de décisions véritablement apostoliques.

12.j)Il convient de mettre en œuvre des structures et des processus, sous des formes juridiques à préciser, pour ***vérifier régulièrement la mission de l’Évêque***, en ce qui concerne le style de son autorité, l’administration économique des biens du diocèse, le fonctionnement des organismes de participation et la protection contre toute forme d’abus. La ***culture du rendre compte*** fait partie intégrante d’une Église synodale qui promeut la coresponsabilité, et peut prémunir d’éventuels abus.

12. l) L’Assemblée appelle à une révision ***des critères de sélection des candidats à l’épiscopat, en adjoignant à l’autorité du Nonce apostolique la participation de la Conférence épiscopale. Elle demande également de développer la consultation du Peuple de Dieu,*** en écoutant un plus grand nombre de laïcs, hommes et femmes, de personnes consacrées, en veillant à se prémunir de toute pression inopportune.

1. Liturgie et célébrations

3 k) Si l***'Eucharistie*** façonne la synodalité, le premier pas est ***d'honorer sa grâce*** avec un style de ***célébration qui soit à la hauteur de ce don et avec une fraternité authentique***. La liturgie célébrée avec ***authenticité e***st l'école première et fondamentale de l’identité de disciple et de la fraternité. Avant toute initiative de formation, nous devons nous laisser former par sa puissante beauté et la noble simplicité de ses gestes.

 3 l) Un deuxième pas se réfère à la nécessité, soulignée par beaucoup, de rendre le ***langage liturgique plus accessible aux fidèles et plus incarné dans la diversité des cultures.*** Sans remettre en cause la continuité avec la tradition et la nécessité ***d'une formation liturgique***, une réflexion sur cette question et l'attribution d'une plus grande responsabilité aux Conférences épiscopales, dans la ligne du motu proprio Magnum principium, s'imposent.

3 m) Un troisième pas consiste dans l'engagement pastoral pour ***valoriser toutes les formes de prière communautaire,*** sans se limiter à la seule célébration de la Messe. Les autres expressions de la prière liturgique, ainsi que les pratiques de piété populaire, dans lesquelles se reflète le génie des cultures locales, sont des éléments d'une grande importance pour favoriser l'engagement de tous les fidèles, pour les introduire progressivement dans le mystère chrétien et pour rapprocher de la rencontre avec le Seigneur ceux qui sont moins familiers avec l'Église. Parmi les formes de piété populaire, la dévotion mariale se distingue en particulier par sa capacité à soutenir et à nourrir la foi de nombreuses personnes.

5.l) Il est nécessaire d'accorder une attention renouvelée à la question du langage que nous utilisons pour parler à l'esprit et au cœur des gens dans une grande variété de contextes, d'une manière qui soit accessible et belle.

6.f) Dans les régions où les fidèles des différentes Églises catholiques sont présents, il faut trouver les moyens de rendre visible et de faire ***vivre l'unité effective dans la diversité***.

1. **Propositions Concrètes à formuler**

18.e, i) **Revivifier le conseil pastoral paroissial dans l’esprit synodal** (18.e, i) et préciser sa composition (hommes et femmes (9. m)) et le mode de désignation de ses membres (associations, services, personnes ressources..), participation au processus de décision, Mode de fonctionnement synodal avec appels à idées et propositions à mettre dans les ordres du jour, compte rendus régulier aux paroissiens (etc.)

18. e, h, i) **Gestion des services de façon synodale, participation** **active**) : informations, compte rendu d’activités, etc… :

Service information : présentation des services et activités, appels à participer

Service liturgies , contribution des laïcs aux liturgies, servants jeunes et adultes sans distinction de sexe, préparation des liturgies, animations, représentant chorale….

Service jeunes : organisation manifestations, liturgies appropriées, rencontres des divers mouvements de jeune, rencontres, etc… Service formation

**Susciter des petites communautés de partage** (16 m,e) (cf III.4 ci-dessous) , de prières et d’échanges, notamment sur l’Evangile, soutien et aide dans la vie spirituelle

**Rendre les liturgies plus conviviales, plus accueillantes, plus signifiantes pour tous et toutes, et synodales**, participation plus active à égalité des hommes et des femmes, avec une fraternité authentique et une authenticité joyeuse

Temps de prière adaptées aux participants avec lectures bibliques et échanges

**Mettre en place des ministères (services) appropriés**

* **Ministère écoute et accompagnement (16 p)**
* **Ministère accueil et convivialité** chargé de rendre la paroisse plus communautaire, ouverte et conviviale : gestion de l’information sur ce que propose a paroisse ou des activités organisées ou gérées par des membres de la paroisse, boite à question, organisation de communautés de partage (16. m) et approfondissement de l’Evangile, etc…. organisation de manifestations conviviales, de rencontres sur des thèmes d’actualité, etc…

En concertation avec les associations concernées participation aux visites (prisons, hôpitaux, personnes en difficulté, immigrés

**Développer les formations pour tous**

 Notamment sur les enseignements de Vatican II , la doctrine sociale de l'Église, l’écologie intégrale, **(4. q, 5. o),** formations pour responsabilités partagées.